



## École supérieure d'art et de communication de Cambrai

Le trente et un mai deux mille vingt-deux, à 16h, le conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) « École supérieure d'art et de communication de Cambrai » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du président en date du 10 mai 2022.

**Présents** : M. Sylvain TRANOY, Mme Laurence SAYDON, M. Pascal BRUNIAUX, M. Pascal DUEZ, M. Pierre HARAMBURU, Mme Martine RATTE, M. David BRAILLON, Mme Stéphanie MAHIEU, Mme Camille LELEU, Mme Émilie BERNARD.

**Pouvoirs** : Mme Marie-Anne DELEVALLEE donne pouvoir à Mme Martine RATTE, M. Jacques RICHARD donne pouvoir à Mme Laurence SAYDON, Mme Sonia LANCEL donne pouvoir à M. Sylvain TRANOY, Mme Véronique MARRIER donne pouvoir à Mme Stéphanie MAHIEU.

**Titulaires absents / non représentés** : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Anny-Claude MORISAUX, M. Hilaire MULTON, M. Abdelhakim ARTIBA.

Assistaient également à la séance : Mme Sandra CHAMARET, Mme Anne-Sophie HAEGEMAN, Mme Florence ALBARET, M. Abdelhak KABILA.

---

## Conseil d'administration exceptionnel du 31 mai 2022

### Ordre du jour

#### I. Procès-verbal du conseil d'administration du 7 avril 2022

#### II. Rapports pour information

Souhait de la Chambre de commerce et d'industrie de se retirer du Conseil d'administration

Actualités de l'école

Appels à projet déposés

#### III. Délibérations

Budget 2022 – Décision modificative n° 1

Adoption anticipée de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Procédure d'accréditation – Approbation du bilan d'étape

Procédure d'accréditation – Adoption du plan stratégique pluriannuel 2023-2026

Modification du tableau des emplois et des effectifs : création de deux postes

#### IV. Questions diverses

## Procès-verbal

Le président ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres. Il constate que le quorum est atteint (10 membres présents et 4 pouvoirs sur 18 titulaires). Abdelhak Kabila, vice-président de l'Université polytechnique Hauts-de-France (UPHF) en charge des ressources humaines et des relations avec les territoires, se présente avant que ne débute officiellement la séance. Un tour de table est effectué afin que chaque membre se présente.

### I. Procès-verbal du conseil d'administration du 7 avril 2022

Le procès-verbal du dernier conseil d'administration est soumis à l'approbation de ses membres. Aucune observation n'est formulée.

Il est adopté à l'unanimité.

### II. Rapports pour information

#### 2.1. Souhait de la Chambre de commerce et d'industrie de se retirer du Conseil d'administration

Le président mentionne le courrier de la CCI, joint au dossier, qui indique son souhait de se retirer du conseil d'administration. Il précise que cette décision fait suite à la forte baisse de moyens qu'ont subi les CCI ces dernières années, les obligeant à se recentrer sur leurs principales missions et donc à réduire leur participation dans différents organismes.

L'administratrice précise qu'elle va se rapprocher de la sous-préfecture pour mettre en œuvre la procédure de retrait, qui ne pourra être effective qu'au 1<sup>er</sup> janvier.

#### 2.2. Actualités de l'école

##### ▪ Pédagogie

La directrice indique que la fin de l'année scolaire approche ; évaluations et bilans viennent de se terminer.

Stéphanie Mahieu précise qu'ils se sont bien déroulés et qu'il reste le passage des diplômes de 3<sup>e</sup> année (DNA) du 11 au 13 juin et 5<sup>e</sup> année (DNSEP) les 23 et 24 juin.

Le président demande comment se sont passés les bilans des 1<sup>ère</sup> année, car l'effectif était important cette année (30 étudiants).

David Braillon précise qu'il y aura sûrement des réorientations mais que ce sera le conseil de classe de fin juin qui tranchera.

Le concours d'entrée a eu lieu in situ contrairement à la plupart des autres écoles, précise Sandra Chamaret. L'équipe estime qu'il est important que les postulants voient l'école car elle est belle et que cela peut aider à la décision. Une épreuve plastique, préparée à l'avance par les candidats, est présentée le jour même en entretien et une épreuve théorique a lieu sur table. Il y avait 7 jurys cette année. Le fait de ne pas avoir de concours commun avec l'Ésad de Valenciennes n'a pas été pénalisant au regard du nombre d'inscriptions.

Martine Ratte ajoute que l'école a intégré cette année la plateforme Parcoursup : 116 candidats s'y étaient inscrits, 72 se sont inscrits au concours et 70 étaient présents. Au final,

33 ont été admis (note au-dessus de 10/20), sachant que l'école prévoit 25 à 30 places en 1<sup>ère</sup> année. Les résultats seront proclamés sur ParcoursSup le 2 juin. L'effectif ne sera connu qu'après les résultats du bac.

Via la plateforme Campus Art, l'école a également reçu 22 candidatures d'étudiants internationaux. Les dossiers sont très divers et ne correspondent pas forcément à la spécialité de l'école, précise Mme Ratte. Le jury composé de 4 enseignants de l'école a retenu 6 candidatures intéressantes, qui ont déjà un petit bagage artistique : 2 jeunes femmes russes, 1 Marocain, 1 Algérien, 1 Colombienne et 1 Chinois. Leur décision d'intégrer l'Ésac sera connue d'ici 15 jours.

Les commissions d'équivalence pour accueillir des élèves en 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> année vont se réunir le 8 juin. Pour le 1<sup>er</sup> cycle, il y a 13 candidats qui sont en majorité des DNMADE (anciens BTS communication graphique), qui sollicitent souvent un passage en 4<sup>e</sup> année, mais sont rarement retenus à ce niveau, donc leur sont proposés des entretiens pour passer en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> année. Pour le 2<sup>nd</sup> cycle, il y a 21 candidatures qui ont soit un DNA soit une licence, dont 11 candidats actuellement en 3<sup>e</sup> année à l'Ésac.

La directrice précise que la commission interne a été avancée car d'autres écoles annonçaient leurs résultats plus tôt, donc l'an prochain les dates de commission seront remontées et une semaine globale sera consacrée au concours et aux commissions. On constate une sorte de concurrence entre écoles, dont certaines mettent leur date d'inscription définitive très tôt.

- **Vie de l'école**
- 18/20 : Extralocal

Une dernière conférence a eu lieu la semaine précédente avec le Studio Golgotha via le dispositif Inventer son travail, à l'invitation des étudiants de 4<sup>e</sup> année.

Camille Leleu présente les 2 soirées 18/20 « Ma première conférence », au cours desquelles les 5<sup>e</sup> année ont présenté leur mémoire de fin d'étude.

Un autre 18/20 a permis de rejouer la restitution de l'ARC art scène média, qui s'était déroulée à l'Opéra de Lille en mars dernier, pour celles et ceux qui n'avaient pas pu s'y rendre. Emilia Bernard précise la façon dont la soirée s'est déroulée et se félicite d'avoir pu rééditer cette exposition-performance au sein de l'école.

Enfin, le projet de typothèque numérique a été présenté le 12 mai par un groupe d'étudiants. Ce projet a reçu une bourse du CROUS / CVEC suite à un appel à projet. Un workshop créatif a déjà eu lieu en février et un site web est en cours de finalisation, mais un gros travail d'écriture reste à faire. Le projet s'étalera donc sur 2 ans, conclut Mme Chamaret.

- Expositions

Le 17 mai a eu lieu le vernissage des expositions « Supports » et « Fête de l'estampe »

David Braillon présente l'exposition-performance Supports, autour du thème du tai-chi, après sélection du projet d'une étudiante chinoise. En équipe, les étudiants ont créé leur chorégraphie, leur bande son et ont filmé leur performance, actuellement visible sur écran dans la grande vitrine de l'école, mais aussi sur le net.

Sandra Chamaret ajoute que les drapeaux que les étudiants portaient en cape pendant la performance ont ensuite été déposés sur les supports en vitrine. On peut également voir une série de timbres accompagnés de cartels miniatures.

M. Braillon confirme que l'exposition cherche justement à jouer sur la dualité petit / grand format entre timbres et drapeaux, choix effectué avec les graphistes du Festival Fig. dans le cadre de ce partenariat transfrontalier.

Le même soir a été inaugurée l'exposition en lien avec la linogravure géante évoquée lors du dernier CA.

Émilie Bernard rappelle que cette linogravure a été réalisée pendant un workshop de la « semaine outils » de février. Cette exposition s'inscrit également dans le cadre de la fête nationale de l'estampe, à laquelle l'école participe pour la première fois. Des travaux d'étudiants, produits au sein de l'Ésac, sont par ailleurs présentés.

Du 1<sup>er</sup> au 24 juin, des drapeaux réalisés par les étudiants de 3<sup>e</sup> année dans le cadre du projet Fig. seront exposés en façade de l'école, complète David Braillon.

La directrice ajoute que 2 autres expositions seront présentées :

- « La fête des diplômés » le 24 juin, qui exposera les travaux des étudiants de 5<sup>e</sup> année,
- « Un lit en pierres et des pierres qui deviennent des lits », en juillet au Centre de danse du Marais (Paris), à l'invitation du Centre Wallonie-Bruxelles, et avec l'École du 75, qui exposera 3 anciens diplômés de l'école
  - International

Stéphanie Mahieu détaille les départs en stage professionnel à l'international (Allemagne, Slovénie, Belgique) de 7 étudiants cet été, contre une seule mobilité en 2021. Les perspectives pour l'année prochaine sont également très bonnes.

Mme Chamaret indique vouloir valoriser ces départs lors de soirées 18/20 « retours de stage », afin de créer une émulation parmi les étudiants.

### 2.3 Appels à projet déposés

La directrice annonce que l'école a récemment répondu à 3 appels à projet du ministère de la Culture :

- Culture Pro

Il s'agit d'une demande de renouvellement du dispositif Inventer son travail, qui a bien fonctionné dans l'école, estime la directrice. Quatre axes composent le projet :

1. « Rendez-vous », autour de l'accompagnement de commanditaires, cette année l'école de l'Immaculée conception, l'année prochaine Tereos autour des 150 ans de la sucrerie pour la réalisation d'une fresque et la commune de Proville pour l'habillage de bancs le long du canal
2. « Portraits croisés » avec une exposition de 2 anciens diplômés de l'école organisée par Bruno Souêtre, avec ajout d'une édition
3. « Décortiquer la commande », cycle de 4 conférences de studios graphiques organisé par les années 4
4. « Répondre à un appel à projet », workshop professionnalisant.

- Recherche

Une demande a été renouvelée pour le programme de recherche Retour aux sources (RAS), en partenariat avec l'INA sur la thématique des réseaux sociaux. Projets d'exposition, de colloque et d'édition sur 2 ans.

- Été culturel

Il s'agit d'une première demande pour monter une petite programmation culturelle hors-les-murs par de jeunes diplômées en juillet et août : ateliers artistiques et l'itinérance de l'exposition Net Art. Quatre partenaires ont été identifiés et contactés : les scènes du Haut-Escaut, Éclipse à Cambrai, le centre social La bricole à Lille et Urban boat à Douai. Cela permettrait de donner du travail à des diplômés et de nouer de nouveaux partenariats. Florence Albaret propose de faire figurer la programmation de l'été culturel dans le support de communication du territoire, si la décision est connue suffisamment tôt.

L'école attend les réponses à ces appels à projet courant juin.

### III. Délibérations

#### Délibération n° 2022/14 : Budget 2022 – Décision modificative n° 1

Anne-Sophie Haegeman précise que, lors du contrôle budgétaire, la sous-préfecture a relevé un sous-équilibre des sections du budget primitif 2022. Les services de l'État estiment en effet que l'EPCC ne peut appliquer l'article L.1612-7 du code général des collectivités territoriales : « n'est pas considéré comme étant en déséquilibre le budget de la commune dont la section de fonctionnement comporte ou reprend un excédent reporté par décision du conseil municipal ou dont la section d'investissement comporte un excédent, notamment après inscription des dotations aux amortissements et aux provisions exigées », sur lequel s'appuyait l'établissement pour justifier ce déséquilibre.

Par conséquent, il est proposé de supprimer le virement à la section d'investissement, de ponctionner légèrement les rémunérations et d'augmenter proportionnellement les dépenses d'investissement, afin de rééquilibrer les sections.

Le conseil d'administration approuve cette décision modificative.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### Délibération n° 2022/15 : Adoption anticipée de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1<sup>er</sup> janvier 2023

Le président rappelle le contexte qui amène l'école à proposer cette délibération.

L'administratrice précise que la DGFIP a fortement conseillé cette adoption anticipée en échange d'un accompagnement individualisé.

Le conseil d'administration décide d'adopter la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et d'appliquer cette norme comptable au budget de l'établissement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### Délibération n° 2022/16 : Procédure d'accréditation – Approbation du bilan d'étape

Avant la présentation du bilan d'étape, Sandra Chamaret explique en quoi consiste la procédure d'accréditation et sa finalité, à savoir l'évaluation du projet d'établissement.

Le dernier bilan avait été produit en 2018 et évalué par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) en 2019. Ses recommandations pointaient surtout l'organisation et le pilotage de la formation, les partenariats académiques et artistiques, le manque d'attractivité du DNSEP, la démarche d'autoévaluation et le manque d'ouverture vers la professionnalisation.

Un courrier de la DGCA du ministère de la Culture de juillet 2020 souhaitait en savoir davantage sur les liens avec l'UPHF, la Région et les écoles supérieures d'art des Hauts-de-France.

Un sommaire a été élaboré à partir de toutes ces questions, en commençant par la gouvernance puisqu'était pointé le besoin d'une direction stable, d'où un focus sur la procédure de recrutement de la nouvelle direction.

Sur la notion de projet collectif défendu dans le projet de la directrice, la création d'un conseil de la vie étudiante (CVE) est mise en avant, de même que les commissions thématiques, la programmation participative des 18/20 ou encore la rédaction collective du projet stratégique pluriannuel.

L'ouverture vers l'extérieur s'est traduite par l'activation du conseil pédagogique et scientifique en présence de deux personnalités extérieures, qui figurait dans les statuts de l'établissement mais n'avait jamais été organisé.

Concernant l'autoévaluation, plusieurs choses existaient déjà mais ont été renforcées comme le partage pédagogique, les actions hors-les-murs, les questionnaires étudiants de fin d'année qui ont été retravaillés en CVE. D'autres ont été initiés comme les discussions collectives post-bilans ou les entretiens individuels des personnels avec la redéfinition d'une grille d'évaluation.

Sur la professionnalisation, outre les stages et les rendez-vous de présentation qui étaient déjà en place, la directrice pointe la création d'emplois étudiants, le dispositif Inventer son travail financé par Culture Pro et les ateliers de pratique artistique d'Été culturel. Côté initiatives étudiantes, on retrouve les projets CROUS / CVEC portés par les étudiants et encadrés par l'administration. Le dernier point concerne le suivi des alumni qu'on retrouve à travers le projet Portraits croisés et l'annuaire des diplômés.

Le 3<sup>e</sup> point sur la vie étudiante porte sur les récents projets mis en place et déjà longuement abordés en assemblée (projets CROUS, plateforme d'e-santé...). La directrice évoque également la nomination d'Anne-Sophie Haegeman comme personne référente pour les violences sexistes et sexuelles. Cette dernière détaille les actions de formation déjà réalisées et à venir.

Sur les questions écologiques et de transition durable, le bilan mentionne la création d'une récupérathèque, les actions de réemploi, l'arrêt de la vaisselle jetable ou encore le partage du véhicule de service.

Laurence Saydon s'étonne qu'il soit prêté aux étudiants et demande qui contrôle les permis de conduire. L'administratrice répond que l'assureur est prévenu et que le contrôle a lieu au moment de la remise de clé et de papiers. Le prêt n'a lieu que dans le cadre des projets pédagogiques.

Sur les aides financières, la directrice relève la hausse des aides Erasmus à la mobilité internationale (barème maximum) et l'école est généreuse avec le prêt gratuit de matériels aux étudiants.

Sur la recherche et la pédagogie, deux programmes de recherche existent dans l'école, dont New Hoarders qui s'est terminé en 2021 avec le départ de Caroll Maréchal. La recherche est très active. Sa diffusion prend différentes formes mais s'effectue plutôt sous des formats non conventionnels comme des affiches augmentées, des stickers, des sites web, etc. Caroline Tron-Carroz, enseignante en histoire de l'art, est par ailleurs associée à un laboratoire de l'université de Tours.

Le projet de nouveau DNSEP sera élaboré cet automne en équipe pour qu'il soit adapté à l'école, à la ville et aux étudiants. L'objectif est qu'il soit fort pour qu'on ait envie de le défendre et attractif pour attirer davantage de candidats. L'enseignant en design numérique recruté en septembre dernier va aider à élaborer cette nouvelle maquette pédagogique, ajoute la directrice.

Dans le cadre de l'unité de recherche Hyper.Local, un workshop sera organisé à l'automne 2022 et une journée type Multiplex 2 aura lieu à Dunkerque l'année suivante.

Mme Chamaret évoque ensuite le bilan des projets de mutualisation avec l'Ésac Valenciennes sur plusieurs années : enseignement, administration, concours. Une des conclusions est qu'il est préférable de recruter des profils hybrides plutôt que de partager des postes sur les 2 établissements.

En revanche, elle estime que le projet de réseau des écoles d'art des Hauts-de-France est porteur de promesses et devrait conduire à une association réunissant 7 structures. Plusieurs réunions ont eu lieu et des statuts sont en cours de rédaction. Le nom n'est pas encore choisi.

Pierre Haramburu précise que la DRAC porte ce projet d'association qui ne vise pas la mutualisation de moyens mais la mise en réseau de tous les niveaux, de la classe prépa au post-diplôme.

Mme Saydon demande s'il existe un autre exemple au niveau national. Sandra Chamaret cite Le grand huit ou Écoles du Sud.

La partie « relations internationales » est éludée car déjà largement évoquée.

Enfin, la dernière partie du bilan est consacrée à l'UPHF. La directrice précise que ce constat des liens avec l'établissement public expérimental (EPE) se veut factuel.

L'introduction est un rappel contextuel sur la géographie des sites et les échelles en chiffres. Côté gouvernance, elle rappelle que l'Ésac et l'Ésac sont membres du conseil d'administration de l'UPHF, mais indique que ni la directrice de Valenciennes ni elle-même n'ont été invitées aux séances malgré plusieurs demandes de leur part. A l'Ésac, M. Huftier, vice-président de l'UPHF, participe régulièrement aux CA comme suppléant de M. Artiba, président et personnalité qualifiée, sauf aujourd'hui où c'est M. Kabila qui représente l'EPE, en tant qu'invité. La directrice estime que cette gouvernance n'est ni active ni pertinente concernant l'école d'art.

Sur les partages pédagogiques, un module commun de médiation culturelle a été créé cette année et fonctionne bien avec la licence HARPE de Cambrai et le service ville d'art et d'histoire. Ce module est ouvert le vendredi après-midi aux étudiants d'année 2 et 3. Un bilan très positif a été fait lors d'une réunion le 17 mai et sa reconduction a été actée pour 2022/2023. Ce partenariat pédagogique pourrait néanmoins exister en dehors de l'UPHF, au même titre qu'un partenariat entre deux écoles.

Sur la recherche, Mme Chamaret indique que l'équipe de Retour aux sources a participé à un colloque organisé par les humanités numériques de Valenciennes en octobre 2021. Les enseignants de l'Ésac ont cependant constaté un décalage avec leur propre vision de la recherche et se dirigent désormais vers des partenariats avec d'autres écoles d'art.

Côté ressources humaines, l'UPHF avait été sollicitée dès le printemps 2021 pour des emplois étudiants, qui ont finalement été accordés en octobre en raison d'une nouvelle attribution d'heures par la Région. Malgré quelques petits couacs administratifs au démarrage, l'Ésac espère reconduire ce dispositif à la rentrée prochaine. Mme Chamaret précise qu'il s'agit d'emplois financés par la Région Hauts-de-France, mais que l'école ne peut pas en bénéficier directement, l'obligeant à passer par une université ou par le CROUS de Lille pour y prétendre.

La directrice évoque ensuite les relations internationales. Elle rappelle que plusieurs rencontres ont eu lieu avec le pôle RI de l'UPHF. Un travail sur ce sujet a été mené pendant 4 ans par Stéphanie Mahieu. Une tentative de consortium Erasmus a avorté en mars 2021 faute d'agrément d'un des partenaires. L'Ésac a donc avancé seule sur ce sujet et s'est finalement rendue compte que c'était incontournable car son autonomie juridique l'empêche de toute façon de bénéficier des accords de l'UPHF avec d'autres établissements. De plus, tout le travail administratif, comme les conventions de partenariat ou les déclarations de mobilité étudiante, doit être fait en interne. L'intégration dans un consortium n'enlèverait pas ces tâches à l'Ésac mais l'obligerait à les transmettre, alourdissant le travail administratif. Le partage d'expériences qui semblait séduisant de prime abord n'a pas été davantage concluant, car les enjeux et les échelles des établissements sont très différents. En revanche, l'ANdEA, l'association nationale des écoles d'art, a créé un pôle RI début 2021 qui a été très utile à l'équipe de l'Ésac car les problématiques sont communes. Enfin Erasmus attribue 20% de frais administratifs pour chaque subvention autonome, somme qui serait perdue par l'Ésac si elle intégrait un consortium. Pour toutes ces raisons, après réflexion interne, l'école n'a pas souhaité repostuler en 2022 au projet de consortium avec l'UPHF, précise Sandra Chamaret. Côté vie étudiante, le campus de Cambrai a créé une épicerie solidaire et un relais Restos du cœur dont profitent aussi certains des étudiants de l'Ésac.

En matière d'agrégation budgétaire, l'UPHF réclame chaque année les comptes, qui sont dûment produits.

Pour terminer, Sandra Chamaret liste les annexes qui seront jointes au bilan.

Sylvain Tranoy souhaite faire un rappel historique sur la création de l'UPHF, qui est un établissement expérimental créé pour 10 ans. L'entrée de l'Ésac dans l'EPE est un choix politique qui a été validé par les tutelles, la ville et l'agglomération de Cambrai. Le maire de Cambrai et le président de la CAC ont récemment rappelé leur soutien à l'UPHF. Le président de la CAC a même évoqué la possibilité d'un financement en faveur de l'Ésac, mais conditionné à l'entrée dans le consortium avec l'UPHF, ajoute-t-il. Le président estime que c'est aussi à l'Ésac d'être force de proposition. Il suggère de faire mention dans le bilan des nombreux projets qu'a dû mener la nouvelle direction de l'Ésac et qu'elle pourra proposer dans les années à venir de nouveaux partenariats afin de laisser à cette expérimentation toutes les chances de réussir.

M. Kabila intervient afin de réagir sur la partie UPHF. Il estime que le bilan n'est pas objectif, qu'il est même non crédible et a été rédigé à charge.

La directrice l'interrompt en lui disant qu'elle ne peut pas lui laisser dire cela.

M. Kabila reprend la parole et indique vouloir citer 3 exemples auquel il a assisté pour prouver que l'UPHF ne peut être accusée de tous les maux. Il reconnaît qu'il peut exister certains dysfonctionnements à l'université. Il rappelle que Mme Chamaret a été reçue par le président, lui-même et d'autres vice-présidents de l'UPHF à son arrivée et qu'elle a déclaré qu'il lui fallait un an pour définir la ligne pédagogique de l'Ésac, ce qui signifiait selon lui « laissez-moi tranquille pendant un an ». Il cite également la crise du Covid. Les dirigeants de l'UPHF ont donc décidé de n'inviter aux conseils que les personnes concernées par l'ordre du jour. Il ajoute que lorsqu'elle est invitée, Mme Chamaret dit qu'elle perd son temps. Le 2<sup>e</sup> point concerne une réunion au cours de laquelle MM. Huftier et Kabila ont proposé de compléter un dossier de subvention pour obtenir 30.000€, mais qu'elle a indiqué ne pas avoir le temps de le faire.

La directrice conteste le montant évoqué et précise qu'il s'agissait de faire travailler des jeunes qui étaient en train de passer leur diplôme.



M. Kabila rétorque que c'est Mme Chamaret qui ment.

Le président invite les intervenants au calme.

M. Kabila précise qu'il y avait d'autres participants à cette réunion.

Sandra Chamaret indique qu'Anne-Sophie Haegeman y était et qu'elle peut également confirmer ses propos.

Au sujet du consortium, M. Kabila précise avoir été contacté par le directeur de l'INSA, qui était le 3<sup>e</sup> partenaire, pour relancer le projet. M. Tranoy a lui aussi été contacté et prié d'intégrer le consortium, mais Mme Chamaret a refusé.

Cette dernière le confirme et indique que le bilan explique pourquoi l'Ésac s'est retirée.

M. Kabila regrette que le plan stratégique 2023-2026 soit aussi pessimiste que le bilan sur l'UPHF. Il affirme que l'université est prête à entendre toute proposition, qu'elles peuvent être étudiées ensemble. L'EPE a été créé pour donner plus de visibilité aux étudiants, plus de possibilités, d'attractivité. Aucun pouvoir n'a été retiré à l'Ésac. Tout ce que peut apporter l'UPHF est un plus, d'après lui.

Pierre Haramburu déclare en préambule que ses propos ne seront pas politiques en raison de la période en cours de réserve électorale.

Il rappelle avoir accompagné la directrice dans l'élaboration du bilan d'étape au cours d'une visio avec la DGCA, comme pour les autres écoles, afin de recontextualiser les propos. C'est d'autant plus le cas ici que les écoles du Nord n'ont été accréditées que pour 3 ans au lieu de 5 ans habituellement, compte tenu de l'instabilité financière de plusieurs écoles, desquelles certaines collectivités voulaient se désengager, mais aussi en raison de manquements en terme de coopération entre écoles. Au cours de cette visio, la DGCA comme la DRAC ont souligné la qualité du travail qui a été mené par Mme Chamaret. Il s'agit d'une des meilleures prises de fonction en école d'art. Le travail est conforme à la feuille de route et élargi à de nouveaux horizons. Il constate que beaucoup d'initiatives sont prises, que les projets portés par l'école vont chercher les appels à projet du ministère, l'été culturel par exemple. La DRAC est totalement satisfaite. Sur l'état des lieux avec l'UPHF, M. Haramburu précise qu'il a déjà eu des réunions en visio avec le président de l'UPHF. Il rappelle qu'un bilan était prévu 3 ans après la création de l'EPE. Ces 3 ans ont été marqués par 2 ans de pandémie et donc de modalités administratives différentes. Que ce soit l'UPHF, l'Ésad ou l'Ésac, chacun s'est recentré sur ses missions fondamentales, c'est-à-dire la pédagogie, assurer les cours et un soutien aux étudiants. Le contexte n'était donc pas le plus simple pour travailler sur une expérimentation, dont les objectifs étaient connus mais la feuille de route restait à mettre en œuvre. Il y a bien eu une demande d'évaluation du président de l'université à la DRAC le 17 janvier 2022 pour un rendu fin mars. La DRAC a répondu qu'elle n'était pas en capacité de la faire dans ces délais. Si la demande avait été portée en septembre 2021, cette demande aurait pu être portée en un semestre, afin de travailler avec l'UPHF et les écoles d'art sur les articulations possibles. Cette collaboration a été assez difficile lorsque des décisions ont été prises de façon unilatérale comme le choix de n'inviter les écoles composantes aux CA que lorsqu'elles étaient concernées par l'ordre du jour. Ce n'est pas exactement ce qui figure dans les statuts ; c'est même le contraire. Il peut y avoir le contexte de pandémie qui explique certains empêchements, mais la visio permettait d'inviter largement.

M. Kabila déclare savoir reconnaître les torts de l'UPHF quand il y a lieu, mais il évoque ici le contexte particulier.

Pierre Haramburu invite l'université à tendre la main aux écoles d'art, car elle a besoin de ses établissements composantes pour assurer son statut d'EPE. Le point dur reste que les

directrices des écoles d'art n'ont pas été associées au conseil d'administration. Statutairement, elles doivent être invitées au conseil d'administration. Le ministère de la Culture et les DRAC défendent leur enseignement supérieur culture. Le rapprochement avec les universités est une des pistes d'évolution des écoles d'art parce qu'il y a 99 EPCC et il y a une question de taille critique. La Cour des comptes a rendu des rapports sur ce sujet. Le ministère de la Culture est vigilant sur ce qui a été écrit parce que les écoles d'art ont une spécificité par rapport aux instituts d'arts plastiques des universités c'est que les professeurs sont des artistes qui forment des artistes. C'est la grande différence avec les universités. Il peut y avoir des complémentarités. Dans le cadre réglementaire actuel du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistiques et culturels (Cneserac) et de l'ANdEA sur lesquels le ministère de la Culture s'est toujours appuyé, on peut en effet reprocher de ne pas prendre de décision concernant les écoles d'art sur la question des écoles nationales et territoriales notamment. Les DRAC sont là pour défendre le réseau des écoles et d'expérimenter en confiance. Il faut pouvoir échanger en confiance pour garder la singularité des écoles d'art sinon il n'y aura plus de DNSEP, cela partira à l'université, mais il n'y aura ni financement, ni diplôme, ni tutelle. Localement, les DRAC font en sorte que ce cadre réglementaire soit appliqué. Il y a des dérogations pour l'EPE mais, étant dans l'incapacité d'effectuer une évaluation, on est sur un maintien des positions des écoles. Nous verrons si le cadre réglementaire évolue avec le nouveau gouvernement. L'enseignement supérieur culture concerne moins de 30.000 étudiants et il faudra voir comment la doctrine du gouvernement sera défini, mais on sait qu'il y aura des expérimentations. Le modèle des écoles territoriales tel qu'il est actuellement n'est pas pérenne à quelques années. Les rapprochements avec l'université sont une piste, mais la DRAC souhaite un maintien du cadre réglementaire actuel.

M. Kabila déclare être en accord avec les propos tenus. Il ne nie pas une part de responsabilité de l'université, mais il estime que ce n'est pas à l'université de tout endosser. L'UPHF n'enlève rien aux écoles d'art. L'université est une valeur ajoutée, une reconnaissance par le ministère de l'enseignement supérieur, de l'innovation, faciliter le contact avec les étudiants, mutualiser des cours, des services, permettre aux étudiants d'avoir des contrats étudiants, etc. On peut travailler sur tous les domaines. Ce qu'il reproche au bilan de l'Ésac, c'est de se projeter dans l'avenir de façon négative. Il estime qu'il peut y avoir une phase où rien n'a fonctionné, mais il ne souhaite pas que les portes se referment sur les discussions et propositions. Il cite le département arts de l'institut sociétés humanités avec lequel il n'y a eu aucun contact.

Stéphanie Mahieu indique que des contacts ont été pris depuis le début du projet d'EPE.

M. Kabila cite le département audiovisuel. Il estime qu'on peut inventer d'autres diplômes ou formations avec les composantes. Les étudiants des écoles d'art peuvent aussi bénéficier de l'aide à l'insertion professionnelle.

Stéphanie Mahieu rappelle que le travail avec le pôle RI a été le premier pont entre l'UPHF et les écoles d'art. Elle souligne la courtoisie qui a toujours prévalu dans les échanges entre équipes. Le travail de recherche de partenariats à partir des accords Erasmus de l'UPHF a été fait mais les contacts tentés avec les 7 écoles potentiellement intéressantes pour l'Ésac n'ont pas abouti. Cela a demandé beaucoup de travail et l'absence de résultat fut décevante. Il s'agit de contraintes propres au programme Erasmus que ni l'UPHF ni l'Ésac ne peuvent contourner.

Mme Mahieu ajoute qu'autant les enseignants de l'Ésad que de l'Ésac ont pris contact avec leurs homologues, mais qu'ils n'ont pas abouti pour des questions de calendrier notamment.

Pierre Haramburu préconise d'effectuer posément ce bilan UPHF à 3 ans dans les mois qui viennent de façon dédramatisée. Plutôt que de distribuer les bons et les mauvais points, il s'agirait de mentionner par exemple les insatisfactions de part et d'autre. Il faut poser à froid un certain nombre de constats et envisager quels partenariats peuvent être réalisés entre 2023 et 2026.

M. Kabila redit que l'UPHF est ouverte aux propositions et que ce qui les intéresse est d'offrir des choses nouvelles aux étudiants et aux territoires.

Sylvain Tranoy constate que tous les EPE ont subi la crise sanitaire, qu'ils aient des écoles d'art composantes ou pas, et souhaite que l'expérimentation se poursuive. Ils pensent que tous les EPE doivent avoir un bilan médiocre mais qu'il faut désormais se pencher sur l'avenir, faire preuve d'imagination et proposer de nouveaux partenariats. La surcharge administrative des universités explique certainement l'absence de réponse positive aux sollicitations de Stéphanie Mahieu. Le président relève enfin que le module de médiation culturelle et les emplois étudiants sont deux points positifs.

Sandra Chamaret souligne que ces points positifs ont été mis en place depuis son arrivée et sur sa proposition. Jacques Heude et Diane Ducamp ont organisé les cours et elle-même a fait venir les intervenants de sa connaissance pour le workshop de février, elle estime que le module existe grâce à son intervention et réfute donc les propos de M. Kabila sur l'absence de proposition de l'Ésac. Quant aux emplois étudiants, la directrice rappelle que c'est elle qui a contacté la vice-présidente de l'UPHF en charge de la vie étudiante en mars 2021, mail resté sans réponse jusqu'en octobre. Les emplois étudiants n'ont ensuite été accordés qu'au regard d'un surplus horaire. Elle en conclut donc que ces deux réussites sont à mettre au compte de sa seule initiative.

La directrice ajoute que l'UPHF n'est pas au centre de ses préoccupations, que l'école est autonome et que le recrutement des étudiants de l'Ésac ne passe pas par l'UPHF.

Sylvain Tranoy salue l'efficacité avec laquelle Mme Chamaret s'est saisie de la main tenue de Jacques Heude, d'autant plus que le bilan du module est très satisfaisant.

La directrice n'est pas d'accord avec M. Kabila sur le constat d'un bilan à charge.

Laurence Saydon témoigne que le lycée Paul-Duez qu'elle dirige est membre d'un campus qui mêle différents établissements publics et privés, mais qui permet de communiquer et de travailler en réseau avec des partenariats. Elle souligne que ce sont plutôt les questions financières qui soulèvent des tensions. Entre l'UPHF et les écoles d'art ce sont plutôt des tensions humaines. Elle poursuit en saluant le travail remarquable de Mme Chamaret depuis son arrivée, ainsi que le soutien apporté par la DRAC, constate que chaque partie a pu s'exprimer et être entendue, mais que les problèmes soulevés ne pourront être résolus au cours de cette séance.

Le président plaide de nouveau pour une poursuite de l'expérimentation et espère que de nouvelles propositions émergeront dans les mois et années à venir. Il se dit optimiste. Il suggère d'ajouter au bilan d'étape que la période Covid a complexifié les choses.

Florence Albaret, au nom des services culturels de la ville et de l'agglomération, souligne la qualité des partenariats qui se mettent en place avec l'Ésac. Le dynamisme et les liens noués depuis 18 mois sont inédits selon elle.

La directrice indique que ces projets sont portés par les enseignants avant tout.

M. Duez intervient à son tour pour saluer le travail accompli par la directrice et ses collaborateurs. Il se déclare toutefois gêné par la tournure qu'a pris le partenariat entre

l'université et l'école et souhaite qu'il soit amplifié pour qu'il soit profitable à tous, sans que l'Ésac soit soumise aux volontés de l'UPHF et ne perde ni son autonomie ni son identité.

Le conseil d'administration approuve le bilan d'étape de l'établissement dans le cadre de la procédure d'accréditation.

Délibération adoptée à l'unanimité avec mention sur la crise Covid à ajouter dans la partie UPHF.

Délibération n° 2022/17 : Procédure d'accréditation – Adoption du plan stratégique pluriannuel 2023-2026

Le président indique que le plan stratégique pluriannuel fait partie intégrante de la procédure d'accréditation des établissements territoriaux et qu'il constitue le canevas sur lequel s'appuiera l'Ésac pour accomplir ses missions et mener de nouveaux projets et partenariats.

Ce document présente des objectifs stratégiques et indicateurs associés. Il ne comporte pas d'éléments relatifs aux engagements financiers et doit être envisagé comme un outil de pilotage souple et évolutif.

M. Tranoy présente les trois objectifs obligatoires communs à tous les établissements d'enseignement supérieur culture, demandés par le ministère de la Culture :

Une pédagogie en mouvement

Renforcer l'insertion professionnelle

S'assurer de la soutenabilité budgétaire et financière.

L'établissement doit également élaborer des objectifs opérationnels supplémentaires (un à trois objectifs optionnels sont demandés) sur la base du diagnostic réalisé dans le cadre du dossier d'accréditation, accompagnés d'indicateurs et cibles annuelles. L'Ésac en a finalement retenu quatre :

Stimuler l'émancipation étudiante, entendue dans le sens d'empowerment

Affirmer l'invention d'une recherche en lien avec les cursus

Renforcer le rayonnement de l'établissement (partenariats et relations internationales)

Développer la formation des personnels.

La directrice précise que ce document a été élaboré en équipe, suite à une présentation des enjeux en séminaire pédagogique le 26 janvier 2022. Une première version a été diffusée à l'ensemble du personnel et aux membres du Conseil pédagogique et scientifique, puis discutée en CPS le 10 mars 2022. La présente version contient des amendements décidés lors de cette séance collective et ouverte à nos invités extérieurs. Elle a été soutenue devant le ministère de la Culture (DRAC et DGCA) le 14 avril 2022, et approuvée en l'état.

Un bilan comprenant l'évaluation de l'atteinte des objectifs sera présenté chaque année en conseil d'administration.

Le conseil d'administration adopte le plan stratégique pluriannuel de l'établissement pour les années 2023 à 2026 dans le cadre de la procédure d'accréditation, avant son envoi au ministère de la Culture pour le 3 juin prochain.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2022/18 : Modification du tableau des emplois et des effectifs : création de deux postes

Départ de MM. Duez et Bruniaux avant la présentation de la délibération.

Anne-Sophie Haegeman explique qu'il est tout d'abord proposé de créer un poste d'attaché territorial à temps complet afin d'ouvrir cet emploi aux fonctionnaires de catégorie A, compte tenu des difficultés de recrutement observées sur le poste de responsable de la scolarité sur le seul grade de rédacteur territorial.

Sandra Chamaret ajoute qu'il ne s'agit pas de créer un nouveau poste mais d'apporter de la souplesse dans la procédure de recrutement.

M. Haramburu demande à Martine Ratte quand est prévu son départ en retraite. Cette dernière répond qu'elle partira juste avant la rentrée de septembre.

Par ailleurs, afin d'anticiper des mouvements dans l'équipe enseignante et privilégier le recours à des agents titulaires ou contractuels plutôt qu'à des vacataires, il est proposé de créer un 7e poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (50 %, soit 8 heures par semaine). La directrice précise que ce besoin est apparu suite à la demande d'Agnès Villette de passer de 12h à 8h de cours hebdomadaires et que cela n'impactera pas la masse salariale de l'établissement.

Le conseil d'administration approuve la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet, d'un poste de professeur d'enseignement artistique de classe normale à temps non complet (8h) et adopte le tableau des emplois et des effectifs modifié.

Délibération adoptée à l'unanimité.

#### **IV. Questions diverses**

Pas de question.

#### **Date du prochain conseil d'administration à définir**

Certifié exact par  
M. Sylvain TRANOY  
Président